



## RÉUNION DU COMMISSAIRE KADIS AVEC LES CONSEILS CONSULTATIFS

Objet : Négociations sur les possibilités de pêche 2025

02 décembre 2024

Le 2 décembre, le commissaire Kadis et le directeur général de la DG MARE, M. Vitcheva, ont rencontré les présidents et les vice-présidents des conseils consultatifs (CC) avant les négociations annuelles sur les possibilités de pêche. Il s'agissait de la première réunion formelle du commissaire avec les parties prenantes et elle a constitué une plate-forme de dialogue importante. Le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS), représenté par Emiel Brouckaert (président) et Alexandra Philippe (vice-présidente de l'OIG), a présenté les principales recommandations de l'avis du CC sur les possibilités de pêche et a donné un aperçu de son travail plus large, en se concentrant notamment sur l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche (PCP).

*Avertissement : le rapport se concentre uniquement sur les remarques introductives du commissaire et ses commentaires concernant la compétence géographique du CC EOS, ainsi que sur les interventions du président et du vice-président du CC EOS.*

### Intervention du commissaire Kadis

En guise d'introduction, le commissaire a souligné l'importance d'un avis scientifique tenant compte des contributions des parties prenantes dans le respect de la loi lors de la prise de décisions sur les possibilités de pêche. Il a reconnu le rôle essentiel des CC dans son portefeuille et dans la mise en œuvre de la PCP, s'engageant à organiser des réunions régulières pour renforcer les échanges entre la Commission et les CC. Il a également annoncé qu'une consultation publique sur l'évaluation de la PCP débuterait au début de l'année prochaine et que les résultats seraient attendus d'ici la fin de l'année. L'objectif de ce processus est de s'appuyer sur les points forts de la politique tout en remédiant à ses faiblesses. Le commissaire a souligné la nécessité de faire de l'océan une priorité stratégique, en l'associant à la compétitivité, au changement climatique et à la biodiversité. Il a présenté le concept de pacte pour l'océan, un cadre global conçu pour intégrer de manière cohérente toutes les politiques liées à l'océan. Cette initiative impliquera une vaste consultation des parties prenantes, notamment des secteurs de la pêche et de l'aquaculture - les contributions du CC seront les bienvenues - et s'inscrira dans le cadre d'une réflexion plus large sur le rôle de l'océan dans la souveraineté alimentaire.

Le commissaire a confirmé que la proposition de TAC de la Commission sera fondée sur la durabilité et la précaution. Il a noté que le nombre global de TAC approuvés sera inférieur à celui de l'année dernière, car plusieurs TAC pluriannuels ont déjà été approuvés en 2023. Il a expliqué que la collaboration avec la Norvège reste une priorité et qu'un accord a été conclu pour les

négociations trilatérales entre la Norvège, le Royaume-Uni et l'UE. En outre, les négociations bilatérales entre l'UE et le Royaume-Uni ont abouti à un accord sur 81 TAC. Une attention particulière a été accordée aux négociations sur l'Atlantique du Nord-Est avec les États côtiers. Alors qu'un accord a été conclu sur le maquereau, le hareng atlanto-scandinave et le merlan bleu, l'UE s'efforce de réunir les parties pour de nouvelles discussions. Les relations avec le Royaume-Uni, en particulier à la lumière de la période de transition post-2026, ont également été soulignées comme un domaine clé pour la poursuite de la coopération et de la gestion.

## **Intervention du président Emiel Brouckaert**

Emiel Brouckaert, président du CC EOS, se présente ainsi qu'Alexandra Philippe, vice-présidente du groupe d'autres intérêts du CC EOS. Il exprime sa gratitude au directeur général Vitcheva pour l'invitation à la réunion du Conseil avant décembre et félicite le commissaire Kadis pour sa récente nomination, appréciant son engagement rapide trois jours seulement après le début de son mandat. M. Brouckaert a expliqué qu'il se concentrerait d'abord sur le sujet principal de la journée, puis qu'Alexandra Philippe aborderait d'autres priorités du CC EOS.

Il a souligné les efforts considérables déployés par le CC EOS au cours de l'été pour formuler des avis sur la communication de la Commission de juin sur les possibilités de pêche et sur l'avis du CIEM publié à la fin du mois de juin. Il a fait remarquer que la plupart des stocks des eaux occidentales septentrionales font l'objet de négociations bilatérales entre l'UE et le Royaume-Uni, la première étape consistant pour le Conseil à donner un mandat pour ces discussions. M. Brouckaert a mis l'accent sur quatre points principaux de l'avis du CC EOS ([lien](#)), présenté le 21 août :

1. **Questions relatives à la qualité de l'évaluation :** L'avis du CC EOS fait état de lacunes dans les données qui conduisent à s'appuyer sur des approches de précaution qui ne sont pas toujours nécessaires. Dans l'avis du CC EOS, des solutions sont proposées, notamment des partenariats pêche-science et des analyses génétiques. Les réactions non officielles à l'avis du CC indiquent que les ressources limitées - tant humaines que financières - sont des obstacles à une résolution plus rapide.
2. **Extension de la clause de stabilité :** L'avis du CC EOS souligne la nécessité d'étendre la clause de stabilité afin de prévenir les fluctuations annuelles excessives des TAC.
3. **Adaptation des points de référence :** L'avis contient l'importance d'adapter les points de référence de la mortalité par pêche et de la biomasse pour tenir compte des impacts du changement climatique sur les stocks de poissons.
4. **Regarder au-delà de l'avis principal du CIEM :** L'avis du CC EOS souligne la valeur de l'examen de toutes les options de capture dans l'avis du CIEM, en tenant compte des contributions des parties prenantes et des expériences pratiques des pêcheurs. Prise accessoire : L'avis du CCWAC souligne la valeur de l'examen de toutes les options de capture dans l'avis du CIEM, en tenant compte des contributions des parties prenantes et des expériences pratiques des pêcheurs. Prise accessoire note qu'il y a des exemples détaillés de cela dans l'analyse stock par stock dans l'avis du CC EOS, où l'utilisation d'autres options de capture est parfois même soutenue par les scientifiques. Les réactions officieuses à ce sujet font référence aux différents services juridiques de l'UE

qui n'acceptent que l'utilisation de l'avis principal. Cela ne pourra changer que lorsque la Politique Commune de Pêche (PCP) sera révisée.

M. Brouckaert a ensuite pris acte de la déclaration du commissaire selon laquelle, en vue du Conseil de décembre, l'accord bilatéral entre l'UE et le Royaume-Uni est sur le point d'être finalisé. Les ministres n'ont donc que peu de possibilités d'intégrer dans leurs décisions des commentaires valables sur l'accord bilatéral.

Il a ajouté que, pour cette question également, une réponse officieuse a été donnée selon laquelle la seule possibilité de prendre en considération le pilier socio-économique de la durabilité est une révision de la PCP. Il s'agit en soi d'un sujet sur lequel le CC EOS a produit des conseils, et c'est l'un des sujets qu'Alexandra Philippe développera plus en détail.

### **Intervention de la vice-présidente de l'OIG Alexandra Philippe**

Dans son allocution d'ouverture, Alexandra Philippe a souligné l'importance de rétablir le dialogue dans le format de celui qui se tenait auparavant chaque année avec le commissaire Sinkevicius. Elle a fait remarquer que cette réunion offrait l'occasion de donner une vue d'ensemble des priorités actuelles du CC EOS au-delà des possibilités de pêche.

Philippe a expliqué que le CC EOS se penche activement sur plusieurs questions urgentes, notamment le changement climatique, les dimensions sociales de la pêche (en collaboration avec le CC de la mer du Nord), la planification de l'espace maritime (en partenariat avec le CC pélagique), la transition énergétique du secteur de la pêche ainsi que sur la réglementation en matière de contrôle.

L'évaluation de la Politique Commune de la Pêche (PCP) sera l'une des priorités des années à venir. Philippe a souligné que le CC EOS a émis plusieurs avis sur cette question et a présenté les principales recommandations du CC :

1. **Adapter la PCP aux défis modernes :** Elle a souligné l'importance de prendre en compte les nouvelles réalités, notamment le changement climatique, le Brexit, la concurrence pour l'espace marin et les crises mondiales, afin de garantir que la PCP reste efficace.
2. **Réévaluer les éléments clés de la politique :** Philippe a souligné la nécessité de reconfigurer des éléments tels que l'obligation de débarquement afin d'améliorer la mise en œuvre, le contrôle et l'alignement sur les réalités pratiques.
3. **Mise en œuvre d'une gestion holistique fondée sur les écosystèmes :** Elle a expliqué que les politiques et les outils de gestion doivent tenir compte de toutes les pressions exercées sur le milieu marin pour favoriser une pêche durable.
4. **Renforcement de la régionalisation :** Philippe a souligné que la régionalisation devait rester au cœur de la PCP, car elle permet d'élaborer des politiques sur mesure en tenant compte des contributions des parties prenantes, en particulier des conseils consultatifs.
5. **Renforcer l'engagement des parties prenantes :** Elle a indiqué que le CC préconise une plus grande participation des parties prenantes et des consultations ciblées avec

les conseils consultatifs afin de garantir la pertinence et l'efficacité constantes de la PCP.

6. **Assurer la sécurité juridique :** Philippe a souligné l'importance de doter le secteur de cadres juridiques clairs afin d'encourager les investissements nécessaires à l'innovation.

Le commissaire et le directeur général de la DG MARE ont tous deux pris note des informations fournies par le CC EOS.